

VILLEPREUX

Naturellement!

CHARTRE ÉTHIQUE

Dans la perspective des prochaines élections municipales de mars 2020, nous, membres du collectif « Villepreux Naturellement ! », souhaitons nous réunir autour de cette charte éthique. Autour de valeurs fortes et d'engagements communs, notre volonté est de valoriser l'éthique de l'engagement local de chacun de nos membres, dès le démarrage de la campagne et - nous l'espérons ! - pour les 6 années de mandat qui suivront.

VALORISONS L'ÉTHIQUE DE L'ENGAGEMENT LOCAL : 10 ENGAGEMENTS POUR 2020

1. ÉCOUTE ET PROXIMITÉ

Villepreusienne et Villepreusien avant d'être candidate et candidat, chaque membre du collectif Villepreux Naturellement ! sera à l'écoute des citoyens de sa commune et se montrera accessible à tous.

2. EXEMPLARITÉ

Au sein de l'équipe et dans l'exercice de sa fonction, chaque membre du collectif veillera à montrer l'exemple afin que son comportement personnel, ses actions, ses conversations avec les Villepreusiennes et Villepreusiens et son attitude générale soient à chaque instant dignes et responsables, en cohérence avec l'image que le collectif souhaite porter.

3. ESPRIT D'ÉQUIPE

Les discussions en interne et éventuelles opinions divergentes constituent la vie-même de l'engagement démocratique. Cependant, le candidat ou futur élu local Villepreux Naturellement ! respectera, en dehors, un devoir de réserve sur ces échanges.

4. ENGAGEMENT ET ASSIDUITÉ

Chaque membre du collectif participera avec assiduité aux réunions d'équipe, puis à celles de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il aura éventuellement été désigné.

5. INTEGRITÉ ET PROBITÉ

Le candidat ou futur élu local Villepreux Naturellement ! mènera campagne et exercera ses éventuelles fonctions avec intégrité et probité. Il veillera à refuser poliment les offres éventuelles de cadeaux, services et avantages qui lui seraient proposés durant la campagne ou dans l'exercice de sa charge.

6. IMPARTIALITÉ

Dans le respect des règles d'intégrité et de probité, l'élu local Villepreux Naturellement ! aura toujours à cœur d'exercer sa charge avec impartialité vis-à-vis de toutes et tous. Il ne favorisera pas l'attribution de services sociaux communaux (logement social, voyage...) ou l'emploi par la commune d'un membre de sa famille ou de son proche entourage.

7. ÉGALITÉ ET LAÏCITÉ

Chaque membre du collectif montrera le plus grand respect dans sa gestion au quotidien des relations femmes / hommes, s'engageant à ne pas faire de différence quant au sexe ou à l'orientation sexuelle de ses concitoyens. Il ne fera pas plus de différence quant à leur religion ou leurs origines, adhérant ce faisant aux valeurs républicaines d'égalité et de fraternité. Tous différents et uniques, nous formons, ensemble, la richesse de notre commune.

8. INTÉRÊT GÉNÉRAL

Attaché à la défense de l'intérêt général, l'élu local Villepreux Naturellement ! veillera à prévenir ou à faire cesser tout conflit d'intérêt. Si des intérêts personnels étaient en jeu au cours de son mandat, l'élu concerné s'engagerait à faire état de la situation avant tout vote.

9. RESPONSABILITÉ

Issu du suffrage universel, l'élu local Villepreux Naturellement ! restera responsable pour la durée du mandat devant l'ensemble des citoyens de la commune, à qui il rendra compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

10. RECONNAISSANCE DU RÔLE DES ÉLUS MINORITAIRES

L'élu local Villepreux Naturellement ! respectera les droits des oppositions municipales en matière d'information et d'expression.

SIGNATURES